



# Agents des maisons des associations EN GRÈVE

*Pourquoi sommes-nous ici jeudi 8 décembre ?*

Sur 18 fonctionnaires travaillant en maisons des associations, 17 ne sont pas à leur poste aujourd'hui

En effet, le Maire de Paris Bertrand Delanoë a décidé d'ouvrir une maison des associations dans chaque arrondissement. Depuis 2004, il a aussi décidé d'une baisse d'effectifs dans ces structures. Cela concerne les sept maisons déjà ouvertes dans les 3, 7, 12, 13, 18, 19 et 20<sup>e</sup> arrondissements.

Depuis l'ouverture des deux premières maisons début 2003, les effectifs ne cessent de diminuer. De 5 agents au départ, on est passé à 4 dans les gros arrondissements et à 3 voire 2 \_ dans les petits. Ces structures étaient attendues par beaucoup d'associations et sont quotidiennement très utilisées. Nous nous sommes beaucoup investis pour l'ouverture de ces maisons et nous les faisons fonctionner malgré un sous-effectif persistant. Il en découle des conditions de travail difficiles, pas toujours perçues par les usagers mais bien réelles, sans parler des conséquences sur notre santé.

C'est pourquoi tous ensemble nous avons dressé dès novembre 2004 un état des lieux de la situation et nous avons alerté notre Direction. L'organisation des cycles de travail (ARTT, temps de pause-déjeuner, horaires de travail décalés par rapport aux horaires d'ouverture) n'a toujours pas été fixée depuis trois ans. Et pour cause : **aucun CTP** (comité technique paritaire réunissant syndicats et direction) n'a été organisé **depuis trois ans** pour fixer les conditions de travail des agents et le fonctionnement des maisons (la loi impose deux CTP par an !). **Aucun CHS** (comité hygiène et sécurité) non plus depuis la création des maisons !! De même, très peu d'agents ont reçu une formation hygiène et sécurité et incendie alors que certains d'entre nous sont régulièrement seuls dans ces maisons. La Mairie de Paris attend-elle un drame ?

**Surprise** : nous apprenons que la création des maisons des associations n'a jamais été votée au Conseil de Paris. C'est f(l)ou !

Nous assistons à une **partie de ping-pong** entre hiérarchie administrative et politique. Renvoyé par notre directeur vers nos élus sectoriels François Dagnaud, adjoint au Maire en charge des ressources humaines et de la décentralisation et Marie-Pierre De La Gontrie, adjointe au Maire chargée de la vie associative, nous n'avons été reçu **ni par l'un ni par l'autre** (demandes d'audience en avril et mai 2005). Lors d'un entretien informel. → →

François Dagnaud affirme que c'est Marie-Pierre De La Gontrie qui doit nous recevoir, eu égard à ses fonctions. Le courrier fait par la CGT à Marie Pierre De La Gontrie le 27 mai 2005 n'a jamais reçu de réponse ! Cette dernière semble considérer notre action comme un amusement.

**Qui s'amuse ? De qui se moque-t-on ?**

**Doit-on faire grève pour réclamer le dialogue social et rencontrer un « élu du peuple » ou son représentant ? A la Mairie de Paris, oui.**

Nous en sommes à rencontrer les présidents de groupes politiques au Conseil de Paris afin que ceux-ci interpellent le Maire et l'exécutif municipal voire intercèdent en notre faveur lors d'une séance publique du Conseil.

**Usagers, militants et dirigeants associatifs, bénévoles, agents de la Ville, vous êtes tous concernés.**

Pour 2006, il est prévu d'autres réductions d'effectifs avec 2 ou 3 agents maximum par maisons. Cela signifie pour vous une réduction conséquente des horaires d'ouverture.

Les systèmes d'accès par badges (dont l'installation a coûté très cher) qui permettent un accès aux maisons en dehors des horaires d'ouverture risquent d'être supprimés pour des raisons juridiques et de sécurité. Va-t-on mettre des gardiens soirs et week-ends voire dès la fin d'après-midi pour « remplacer » le personnel manquant ? Cette pratique facilitera-t-elle le lien social ? Les prestations de gardiennage déjà mises en place dans certaines maisons un ou deux soirs par semaine sont onéreuses et ne remplacent pas des agents titulaires en poste.

Nous sommes aussi contre le remplacement des agents ou leur « renfort » par des contrats aidés. Ces contrats précaires ne débouchent souvent sur rien. De plus, ils sont inacceptables en situation de sous-effectif où le personnel manque pour les encadrer et les former. Les contrats aidés en maisons des associations, ça n'est une bonne nouvelle ni pour leurs bénéficiaires, ni pour les agents des maisons, ni pour les associations !

Le Conseil de Paris des 12 et 13 décembre 2005 statuera entre autres sur les effectifs des maisons des associations. Dix doivent ouvrir en 2006. Les parisiennes et les parisiens n'ont aucun intérêt à ce que 20 maisons soient ouvertes à la fin de la mandature si celles-ci proposent des services restreints et des horaires de bureaux !

Ces maisons doivent être autre chose que des coquilles vides !!!

**Nous ne sommes plus les pionniers des maisons des associations mais des pions niés.**

**Etre en grève aujourd'hui, c'est faire le choix d'un service public novateur et de qualité.**

**Réagissez, interpellez vos élu-e-s, signez la pétition. Vous pouvez l'obtenir auprès d'un agent de votre connaissance ou aux coordonnées ci-dessous.**